

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 2062)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , de l'identité de genre » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'identité de genre est une disposition d'ordre sociologique qu'il ne convient pas d'inscrire dans notre droit. Longtemps, cette disposition n'y est d'ailleurs pas apparue. La volonté d'inscrire dans notre arsenal juridique une réflexion idéologique, répondant aux velléités d'une minorité, est contraire au droit, reflet de l'expression de la volonté générale.